

# Coup de gueule du collectif des sans-papiers

Les membres du collectif vosgien expriment leur opposition face à certaines décisions prises récemment de reconduction à la frontière. Pour eux, la chronologie de ces procédures n'a pas été respectée.

## VOSGES

Les membres du collectif des sans-papiers sont révoltés. Ces derniers estiment en effet que les autorités font preuve « d'acharnement » à l'encontre des demandeurs d'asile actuellement hébergés dans le département. « Cela devient même invraisemblable », ajoute Jean-Louis Didelot, le porte-parole de l'association. Le responsable du collectif vise plus particulièrement les services de la préfecture puisqu'il les accuse de rejeter systématiquement leur demande d'asile. Jean-Louis Didelot va même plus loin en déclarant que les autorités « leur interdisent le travail et toute existence sociale. »

Et de prendre des exemples concrets pour étayer ses accusations. Le collectif va d'abord parler d'un migrant albanais, « conduit au centre de rétention de Metz et embarqué dans un avion pour l'Albanie trois jours avant le passage à la Cour nationale du droit d'asile où il était convoqué. »

Jean-Louis Didelot a aussi en tête l'histoire d'un Kosovar vivant en France depuis deux ans. Ce dernier vient d'être informé qu'il devait prendre un avion pour le Kosovo pas plus tard que lundi prochain. Une situation incompréhensible pour le porte-parole qui souligne alors que la quasi-totalité de la famille de ce Kosovar réside en France et que chacun d'entre eux possède une carte de séjour.

### Dans l'attente de la décision du tribunal administratif

Autre cas qui révolte le collectif des sans-papiers : celui d'une famille albanaise actuellement hébergée dans un hôtel de Capavénir Vosges (à Thaon). « Les parents ont été convoqués à la gendarmerie. Ils ont été invités à quitter le territoire français », lance Jean-Louis Didelot avant d'ajouter que la vie de ces Albanais serait en danger s'ils devaient repartir dans les Balkans. « Le tribunal administratif de Nancy a été saisi afin de surseoir à cette demande



Le collectif des sans papiers affirme que les migrants se voient « interdire le travail et toute existence sociale ».

d'éloignement. »

Là encore, les membres du collectif ne comprennent pas l'initiative des autorités françaises. « Cela fait bientôt trois ans que cette famille est arrivée en France. Le père de famille a déjà obtenu deux promesses d'embauche et ils s'investissent dans le milieu associatif thaonnais », affirme Jean-Louis Didelot, avant de

rétorquer que, contrairement à ce que peuvent affirmer les autorités, l'Albanie est loin d'être un pays sûr.

Du côté de la préfecture, la réponse est limpide : l'administration ne fait pas d'excès de zèle et travaille dans les règles de l'art. « Nous respectons scrupuleusement les procédures, étape par étape » déclare François Rosa, direc-

teur de cabinet du préfet. Et d'ajouter sur les futures décisions du tribunal administratif de Nancy sur l'aval ou le refus des reconductions à la frontière prononcées par la préfecture des Vosges : « Nous sommes dans un Etat de droit où on s'en remet à la décision du juge administratif. »